

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/08/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-01448

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un entrepôt logistique de 3 cellules de 9 000 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint-Rambert d'Albon (26).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIGMA 14

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Vincent MENEZ  
Gérant

RCS / SIRET

8 2 4 4 6 9 6 6 2 0 0 0 1 2

Forme juridique SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°1	a) Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation (rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663)
Rubrique n°39	Emprise au sol de 27 810 m <sup>2</sup> (supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> ) et dont le terrain assiette est d'une superficie d'environ 62 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SIGMA 14 envisage le développement d'une plateforme logistique, avec dépôt d'un permis de construire, sur la commune de Saint-Rambert d'Albon. Ce projet sera situé Route des Fouillouses sur une parcelle d'environ 62 000 m<sup>2</sup> de terrain au sein du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche.

Le projet comprendra un entrepôt logistique composé de 3 cellules de 9 000 m<sup>2</sup> accompagné de bureaux et de locaux techniques (chaufferie, local de charge, TGBT, transfo...). La construction du bâtiment s'accompagnera de l'aménagement des voiries, bassins, aires de manoeuvre et espaces paysagers sur le terrain.

Le projet s'implante en zones U1a du PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon qui correspond à une zone urbaine d'activités économiques au sens large.

Actuellement, le terrain est une parcelle vierge de toute construction. Dans le cadre de l'implantation de l'entrepôt, il ne sera donc pas réalisé de démolition de bâtiments.

Le projet de SIGMA 14 sera soumis à Autorisation au titre des ICPE. Une procédure d'Autorisation Environnementale Unique sera réalisée.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la construction d'un entrepôt logistique permettant au futur utilisateur de développer son activité. Cet entrepôt sera classé à Autorisation pour les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663. Le projet s'inscrit dans le cadre du développement d'activités économiques le long de l'Axe A7 au sein du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche, dédié aux activités industrielles et de logistique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée de 10 mois environ comprenant les travaux de terrassement et de plate-forme puis les travaux de réalisation de superstructure.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera utilisé comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks ou en masse. Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

La gamme des marchandises stockées est bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- autorisation environnementale au regard de la réglementation ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du terrain :	62 000 m <sup>2</sup>
Surface des bâtiments :	27 810 m <sup>2</sup>
Surface de l'entrepôt :	27 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route des Fouillouses  
Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche  
26140 Saint-Rambert d'Albon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5° 16' 51" 39N Lat. 0 4° 49' 43" 22E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF II "Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales" située à environ 1 km à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'arrêté de protection de biotope sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche du site est le parc du Pilat situé à environ 12,5 km au Nord-Ouest du site. La réserve naturelle nationale la plus proche du site "Ile de la Platière" est localisée à environ 6,5 km au Nord-Ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Rambert d'Albon est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État en Drôme (2015 - 2018) approuvé le 02 novembre 2015. Concernant la commune, un secteur fait l'objet d'une double exposition au bruit liée à la proximité de l'A7 et de la RN7.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site est la ZH Bellevue – Les Marettes située à environ 1,2 km à l'Ouest du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Rambert d'Albon est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation sur la commune de Saint-Rambert d'Albon, approuvé le 27/02/2001. Le projet n'est toutefois pas localisé dans une des zones à risque relative aux aléas inondation. La commune de Saint-Rambert d'Albon n'est pas située dans le périmètre d'un PPRT prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site ou de sol pollué recensé sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage d'alimentation en eau potable est présent sur la commune de Saint-Rambert d'Albon mais situé à plus de 2 km au Nord du site du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site inscrit sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du site est la Natura 2000 - Directive Oiseaux n° FR8212012 : Île de la Platière située à environ 1,6 km au Nord-Ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site classé sur la commune de Saint-Rambert d'Albon.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Les bâtiments du projet seront raccordés au réseau public communal d'alimentation en eau potable. Les consommations en eau seront essentiellement dues aux usages de type sanitaire. Elles sont estimées à environ 2 475 m <sup>3</sup> /an (à raison de 150 employés consommant 75 L/j sur 220 jours travaillés).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'intervention dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie du terrain d'implantation du projet est relativement plane. Les déblais issus de l'aménagement des quais de chargement/ déchargement et du bassin de rétention paysager seront réutilisés sur site au niveau des merlons plantés.  Il est prévu un équilibrage des déblais/remblais sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu un équilibrage des déblais/remblais sur le site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel s'implante le projet est une parcelle agricole en friche et culture, présente au sein du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche et bordée par des installations industrielles en façades Nord et Ouest. D'après le bureau d'études Biotope, la zone d'implantation se situe en dehors de toutes zones à enjeux faune flore importants connues. Ce type de milieux est par ailleurs peu favorable au développement de la biodiversité.  Dans le cadre du dossier d'autorisation, il est également prévu la réalisation d'un pré-diagnostic faune-flore afin de s'assurer de l'absence d'enjeu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 1,6 km au Nord-Ouest du site. Le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone, compte tenu de l'activité du site et de la distance d'éloignement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de zones à sensibilité particulière dans le point 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se construit sur une surface agricole classée comme parcelle à urbaniser selon le PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon et dans le cadre du développement du Parc d'Activité Nord Drôme Ardèche, le long de l'Axe A7.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Rambert d'Albon n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Rambert d'Albon est située dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation sur la commune de Saint-Rambert d'Albon, approuvé le 27/02/2001. Le projet n'est pas situé dans une des zones à risque vis-à-vis du risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De par la nature du projet (entrepôt logistique et bureaux), aucun rejet de contaminants biologique, chimique et physique ne sera à prévoir.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va générer un flux de poids-lourds pour son activité de logistique estimé à environ 75 PL/jour. Une zone d'attente PL spécifique sera créée. Le site est situé à proximité de l'Autoroute A7, de la RN7 . Les premières habitations sont localisées à environ 400m au Sud du terrain.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic des camions autour du site. Le bruit en phase chantier sera limité aux engins de travaux. Le site est situé à proximité de grands axes routiers comme l'Autoroute A7 et la RD7 et d'installations industrielles et de logistiques qui génèrent déjà un trafic de PL au sein de la zone donc des nuisances sonores. Les premières habitations sont localisées à environ 400m au Sud du terrain.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra émettre des vibrations mécaniques lors de la phase de chantier en journée par l'action des engins et outils de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité des employés. Les dispositifs seront étudiés pour limiter les émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront dus aux rejets de gaz de combustion de la chaudière à gaz (dioxydes de carbone et oxydes d'azote). La chaufferie sera entretenue conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Rejets également de polluants liés au trafic de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet des eaux usées se fera dans le réseau public d'assainissement. Les eaux pluviales de toiture et de voiries du site seront infiltrées à la parcelle, comme demandé par le PLU de la commune. Un séparateur d'hydrocarbures sera mis en place pour traiter les eaux pluviales de voiries avant infiltration sur site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluents industriels rejetés par le site.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité du site produira essentiellement des déchets non dangereux, principalement des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques...). Les déchets seront triés au niveau de la zone déchets et évacués en filières adaptées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un terrain vierge de construction et considéré comme à urbaniser avec des installations d'activités économiques selon le PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon. Le site n'a pas de sensibilité particulière en terme d'aspect paysager. Plusieurs installations industrielles sont déjà présentes à proximité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ont été recherchés via le site de la DREAL Rhône-Alpes et des sites des préfectures où sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale dans les environs du projet. La recherche était centrée sur les avis établis depuis 2016 sur les projets les plus proches géographiquement – communes limitrophes.

Il ressort de la recherche effectuée qu'aucun projet, recensé par l'Autorité Environnementale, n'est prévu sur la commune de Saint-Rambert d'Albon ou les communes limitrophes ==> absence d'incidences susceptibles d'être cumulées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1. En effet, cela concerne essentiellement le bruit et les émissions polluantes dues au trafic de poids-lourds.

En ce qui concerne les autres thématiques :

- les déchets générés seront évacués vers les filières de traitement adaptées ;
- l'ensemble des eaux susceptibles d'être polluées seront traitées ou récupérées ;
- les rejets atmosphériques seront limités, la chaudière mise en place fera l'objet de contrôles périodiques ;
- les activités ne généreront pas d'impact sur le sol.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Le projet s'inscrit sur un terrain classé en zone U1a du PLU de la commune de Saint-Rambert d'Albon qui correspond à des zones urbaines d'activités économiques au sens large, ouvertes au développement d'activités industrielles dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Nord Drôme Ardèche.

L'environnement actuel du site est déjà constitué d'entreprises industrielles.

Un dossier d'autorisation environnementale au titre des ICPE est en outre réalisé conjointement au projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LYON

le,

07/08/2018

Signature

  
E. ROUSSELLE Directeur Technique

